

porteur du projet de loi pour la réparation du monument expiatoire du roi Louis XVI et de la colonne Vendôme. DE SAINT-CHÉRON.

### LETTRE DE VERSAILLES.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 30 mai, 1873.

L'Assemblée se montre fort résolue à appuyer énergiquement les ministres choisis par le maréchal de Mac-Mahon, la majorité s'augmente d'heure en heure; les questions constitutionnelles seront écartées, les débats irritants seront évités; et dans la session actuelle, le ministère ne présentera que des projets d'affaires, ou ayant un véritable caractère d'urgence.

Nous vous engageons à ne pas ajouter foi à divers bruits ayant cours dans plusieurs journaux et qui tendent à répandre dans le public l'opinion que les membres de la droite proposeraient de prolonger pour cinq ans, les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, et d'organiser pendant cette durée une sorte de gouvernement anonyme.

Le centre droit s'est réuni aujourd'hui pour procéder à l'élection de son bureau; il a élu pour président M. d'Audiffret-Pasquier; vice-présidents Mrs de Goulard, Decazes, de Lavergne, pour secrétaires Mrs d'Haussonville et de Ségur. Après une conversation sans importance, le centre droit s'est séparé.

Le 12<sup>e</sup> bureau a procédé à la nomination des commissaires chargés d'examiner le budget, Mrs Picard et Fourcaud ont été élus; La commission se trouve composée de 20 membres de la droite et du centre droit et de 10 des divers groupes de la Gauche.

M. Magne ministre des finances, s'occupe activement des remaniements, au budget présentés par l'ancien ministre; ce travail ne peut tarder à être terminé; la discussion commencera prochainement, et sera rapidement conduite; on espère que le budget sera voté pour la fin de juillet.

L'assemblée discuterait alors le projet de loi municipal et se prorogerait du milieu d'août à la fin d'octobre.

L'Assemblée a décidé qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte sa prochaine séance n'aurait lieu que jeudi prochain. La gauche est dans un grand embarras; M. Buffet ayant envoyé des invitations pour son dîner de jeudi prochain, aux membres de la commission de permanence. Ces messieurs de la gauche qui en faisaient partie ne savent quelle conduite tenir en cette circonstance. Accepter, c'est avoir l'air d'oublier leurs griefs contre l'énergie et habile président. Refuser, c'est livrer M. Buffet aux seules influences de la droite et se fermer la porte de la présidence pour tout le temps que durera le gouvernement actuel. Grand embarras! Des augures vont se réunir et nous saurons bientôt si les estomacs républicains seront réfractaires comme leurs consciences aux politesses de M. Buffet.

### ÉTRANGER

On écrit de Lucerne, le 27 mai:

Les vieux catholiques en arrivent, en Suisse, aux voies de fait. Le curé excommunié Gschwind de Dulliken vient de faire avec ses fidèles une procession, ou plutôt une parade, au sanctuaire de Schoenenwet, qui est consacré à la sainte Vierge et desservi par des chanoines. Le chanoine qui voulait dire la messe, s'est vu subitement attaqué et repoussé de l'autel par les vieux-catholiques, et M. Gschwind s'empressa alors de se revêtir des ornements sacerdotaux qu'il avait apportés et osa célébrer le saint sacrifice malgré la protestation du chapitre collégial de Schoenenwet.

A Fimbach, les vieux-catholiques, appuyés sur l'autorité civile, ne se sont pas contentés de chasser les romains de leur église paroissiale et de les forcer à établir une chapelle dans une maison particulière, mais ils ont même attaqué et détruit cette chapelle en s'y introduisant de nuit par la force. Les auteurs de cet attentat sont parfaitement connus, ils étaient dirigés par un capitaine de la localité, et les gendarmes y ont assisté comme spectateurs, les bras croisés.

A Otten, le curé légitime a été chassé de l'église paroissiale. Comme il célèbre l'office dans l'église des Capucins, la police, qui est entre les mains des vieux-catholiques, commence à le molester et à lui créer des difficultés.

Otten, avec les deux villages de Fimbach et de Dulliken, est le centre de la secte dans le diocèse de Bâle. Voyant qu'elle ne progresse pas malgré toutes les ruses, elle essaye à présent, comme vous la voyez, la propagande par des actes de violence. Et ils se font dans un pays qui a un gouvernement libéral et qu'on appelle le pays de la liberté par excellence.

On écrit de Gand, 27 mai 1873:

L'attention publique, tout entière aux événements de France, s'est quelque peu détournée de nos affaires propres depuis quelques jours, malgré l'intérêt qui s'attache aux projets sur l'organisation de l'armée récemment déposés à la Chambre des représentants. La question militaire tant de fois amenée sur le tapis touche à une solution définitive. L'opinion publique a eu raison des militaristes, et le statu quo a prévalu. Le ministre de la guerre se borne à réclamer les modifications reconnues nécessaires dans l'organisation de l'armée, et si la durée du temps est augmentée pour quelques-uns, en revanche d'autres armes obligent des changements sur ce point. Le

remplacement, qui corrompait notre attitude en jetant dans ses rangs tous les déserteurs du pays, sera fait désormais par l'Etat, et les conditions d'acceptation du remplacement seront rendues plus sévères.

La Belgique applaudit à la conduite du ministre en ces circonstances et lui sait gré d'avoir su résister aux influences diverses qui tentaient de nous donner du service personnel obligatoire. Quant au projet en soi, mon opinion est qu'il n'est qu'une œuvre sans durée, parce qu'elle est incomplète. Il fallait, ce nous semble, attaquer la question entière et comprendre dans un même projet et l'organisation de l'armée et la réforme ou la suppression de cette casaque de que l'on appelle la garde civique; en combinant les deux choses, il eût été possible d'arriver, je crois, à une œuvre sérieuse et durable.

La nouvelle inattendue de la démission de M. Thiers et de l'élection du maréchal Mac-Mahon à la présidence de la République est tombée chez nous comme un coup de foudre. Les défaillances nombreuses de la majorité conservatrice de l'Assemblée nationale française autorisaient les spectateurs étrangers à douter, cette fois encore, de son énergie, et le nom même du duc de Broglie inspirait peu de confiance depuis sa dernière équipée parlementaire. Cette fois nous ne lui devons que de sympathiques applaudissements, son discours semble l'œuvre d'un homme désabusé qui a enfin aperçu la trame dont on cherchait à l'envelopper: il a tout compris, tout vu, et il expose avec une lucidité, une vérité frappantes le jeu de son puissant adversaire. Les masques devaient tomber après cette véhément harangue dont chaque accusation est basée sur des faits indéniables. Si la chute de M. Thiers est accueillie avec faveur par nos conservateurs, depuis longtemps désillusionnés sur son compte, l'avènement du maréchal Mac-Mahon à la présidence les comble de joie.

Mac-Mahon jouit à l'étranger de la plus grande estime; c'est le type de l'honnête homme et du soldat courageux et esclave du devoir. Jamais sa gloire militaire n'a servi d'enseigne à aucun programme politique; jamais on ne l'a vu user du prestige de son nom pour arriver à aucun honneur, et cependant la France, en toute occasion, allait à lui comme à celui qui seul pouvait être son libérateur. Mac-Mahon est pour l'étranger ce qu'il affirme être dans sa lettre à l'Assemblée, le représentant de l'ordre social, en face de la Révolution et du radicalisme.

L'Europe entière, qui a tout à craindre de la démagogie, saluera avec joie son arrivée au pouvoir, et son élection sera pour la France, si les conservateurs savent rester unis, le commencement d'un grand mouvement de rénovation sociale.

Pardonnez-moi ces quelques réflexions qui ne sont que le résumé des conversations que l'on entend dans tous nos cercles depuis deux jours.

### ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Notre arrondissement va perdre un magistrat distingué: M. Robinet de Clery, procureur de la République à Lille, est nommé procureur général près la cour d'appel de Dijon.

M. Robinet de Clery emportera l'estime et les regrets de tous les honnêtes gens.

L'Assemblée nationale a voté hier, sans discussion, par 448 voix sur 554 votants, la réédification de la colonne Vendôme, telle qu'elle existait lors de sa destruction par la Commune.

Parmi les députés du Nord, M. Testelin, seul, a voté contre.

MM. Deregnaucourt, Théry et Wallon n'ont pas pris part au vote.

M. de Corcelles est absent par congé.

Le dernier numéro des Actes administratifs de la préfecture du Nord contient la circulaire suivante, adressée par M. le Préfet, le 26 mai dernier, aux sous-préfets du département:

Lille, le 26 mai 1873.

Monsieur le sous-préfet, Les graves événements accomplis par la volonté souveraine et légale de l'Assemblée nationale ne changent rien à la ligne de conduite que je vous ai toujours recommandée, depuis plus de deux ans que nous administrons ensemble dans le département du Nord.

Si je vous rappelle aujourd'hui ces recommandations, c'est uniquement parce qu'elles me paraissent plus vraies et plus utiles que jamais.

J'insiste de nouveau pour que votre administration soit, comme par le passé, vigilante, ferme, accessible à tous, conciliante, sans esprit de parti et dévouée aux grands intérêts de l'arrondissement qui vous est confié.

Etudier avec soin toutes les affaires, les expédier le plus promptement possible, maintenir vigoureusement l'ordre matériel, faire respecter tout ce qui est respectable, concourir ainsi au rétablissement de l'ordre moral, écouter tout le monde, peu parler pour agir beaucoup, fuir soigneusement les querelles des partis, voilà, M. le sous-préfet, les devoirs essentiels de l'administration.

Les circonstances nous imposent une obligation nouvelle sur laquelle j'appelle toute votre attention.

Anciens fonctionnaires nommés par M. Thiers, nous ne devons jamais oublier les grands services rendus au pays par le Président qui quitte le pouvoir, pas plus que la confiance qu'il nous avait témoignée.

Je connais trop la délicatesse de vos sentiments pour insister davantage sur ce point.

Veillez m'accuser réception de ces instructions et vous y conformer exactement.

Agrez, monsieur le sous-préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet du Nord, M. de Lamoignon.

Par décret du 22 mai publié hier à l'Officiel, la médaille militaire est conférée aux militaires dont les noms suivent:

Gendarmerie: 3<sup>e</sup> légion. Froissard (Charles-Jean-Baptiste), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne. — Bourguelle (Pierre-François), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

Ligne 43<sup>e</sup> régiment. Nicot (Jean), caporal; 24 ans de services, 15 campagnes, 1 blessure. — 73<sup>e</sup> rég. Clément (Antoine, dit Jeannot), sergent; 24 ans de services, 17 campagnes.

Cavalerie: 2<sup>e</sup> rég. de cuirassiers. Lombard (André), brigadier; 24 ans de services, 1 campagne. — Schwartz (Aloyse), cavalier; 24 ans de services, 1 campagne.

Le préfet du Nord donne avis qu'un tirage de 0 m. 40 aura lieu aux écluses de la Lys, depuis Saint-Venant jusqu'à Houplines, pour le dessèchement complet des prairies. Il commencera le 1<sup>er</sup> juin, à cinq heures du matin, et se terminera le trois juin, à quatre heures du soir.

Les riverains sont invités à enlever les obstacles, qui dans les fossés de dessèchement de la vallée, s'opposent à l'écoulement des eaux vers la Lys.

Aujourd'hui, 31 mai, a eu lieu à l'Hotel-de-Ville de Lille, salle du Conclave, le tirage au sort des obligations de l'emprunt de 1872.

Nous publierons dans notre prochaine édition la liste des numéros sortis avec primes.

Une femme nommée Eugénie Vincent, cardeuse, a été arrêtée et conduite à la maison d'arrêt de Lille pour avoir contrevenu à un arrêté d'expulsion.

Un boulanger et un marchand de grains, tous deux domiciliés à Roubaix, se sont livrés hier à des voies de faits assez sérieuses envers une personne de cette ville. Ils auront à répondre devant le Tribunal correctionnel d'une prévention de coups et blessures.

Un individu, nommé Victor Delbrou, qui est reconnu pour un fraudeur émérite, a été arrêté en état de vagabondage par des agents de la sûreté. Il s'est livré envers eux-ci, au moment de son arrestation, à des injures. Il a également opposé à son arrestation une assez vive résistance.

Hier soir vers 6 heures, un petit garçon âgé de 5 ans, appartenant aux époux Baudemah, voulait traverser la rue en face de sa demeure rue St-Jean 81, lorsqu'il fut atteint à l'épaule et renversé par un tombereau.

Relevé immédiatement par un sergent de ville, on constata heureusement chez cet enfant qu'une légère blessure à la poitrine causée par le sabot du cheval.

La nuit dernière, vers deux heures du matin, deux contrebandiers ayant chacun sur le dos une forte charge de tabac étranger ont été aperçus dans le sentier de la Potennerie, par des douaniers et poursuivis. Les deux fraudeurs s'empressèrent d'abandonner leur charge; mais l'un d'eux ayant fait une chute, perdit du terrain et fut rattrapé. Le nom de ce fraudeur est Jules Losfeld, né à Lille, demeurant à Roubaix; l'autre est resté inconnu. Le tabac saisi comporte un poids de 67 kilos.

Le rôle des affaires inscrites à l'audience du tribunal de simple police de Tourcoing pour l'audience de jeudi prochain, est de cinquante-six. Cette surabondance d'affaires a nécessité la fixation de deux audiences dans la même journée.

Le 2 juin, aura lieu l'inspection des chevaux, existant dans les deux cantons de Tourcoing, par le vétérinaire du département.

L'emplacement choisi est le contour du nouvel Hotel-de-Ville.

Lundi prochain 2 juin, il sera célébré à Tourcoing, six et-cinq mariages.

Un ouvrier sellier, nommé Charles Etienne, a jugé convenable de s'approprier une robe, un tablier et une broche qui trouvèrent dans le domicile de la femme Marie Sarens, journalière à Roubaix. Sur la plainte de cette dernière, cet individu a été arrêté.

Deux vols ont été signalés à la police: celui d'une montre en argent et d'une somme de 45 francs. De fortes présomptions pèsent sur un sieur Auguste Wilhem, cordonnier, né en Belgique, lequel a disparu.

Le second vol consiste en beurre et vin. L'auteur a pu être arrêté; son nom est Louis Lefebvre, se disant placeur de bière, né à Courtrai.

On lit dans la Vérité, de Tournai: Des renseignements qui nous parviennent, sur l'horrible crime dont la paisible commune d'Hérinnes a été le théâtre il y a quelques jours, il résulte que l'assassin de la victime est un ouvrier tailleur d'origine flamande et âgé de 35 ans.

Le crime s'est accompli en plein jour, dans l'après-midi, et ce sont quelques paysans qui ont procédé, non sans peine, à l'arrestation du bandit.

Il serait difficile de rendre l'indignation de la population hérinoise qui voulait faire justice sans tarder du meurtrier. Interrogé par M. le juge d'instruction, l'accusé, dont les vêtements étaient encore tachés de sang et qui portait sur la figure de nombreuses traces de la lutte suprême qu'il avait eue avec sa jeune victime, a nié énergiquement être le coupable.

D'après les constatations, le temps aurait manqué à l'assassin pour accomplir les odieuses profanations dont nous avons fait mention dans notre numéro d'hier.

### Chambre de Commerce. DE TOURCOING

Séance du 23 mai 1873.

Présidence de M. DESURMONT-DESURMONT.

MM. Masurel, Ch. Flipo, Lorthois, empêché; P. Lemaitre, en voyage.

La Chambre de commerce:

1<sup>o</sup> Donne acte à M. le président du dépôt des documents suivants:

Recueil des délibérations de la Chambre de commerce de Paris, 1870 à 1872.

Rapport de la Chambre de commerce de Roubaix sur les traités de commerce, (industrie lainière).

Prospectus du journal, le Moniteur illustré de l'Exposition de Vienne.

Prospectus de la saison balnéaire de Spa. Catalogue des brevets d'invention n<sup>os</sup> 8,9, 10 et 11 de l'année 1872.

Description des brevets d'invention tombés dans le domaine public. — 79<sup>e</sup> volume. Procès-verbaux de l'enquête monétaire 1869-1870.

2<sup>o</sup> Désigne MM. Herbaut et Ph. Motte pour faire, comme membres de la Chambre, partie de la commission mixte du Conseil municipal, chargée d'étudier la question d'organisation du bureau de pesage des charbons et autres matières.

3<sup>o</sup> Adopte les réponses au questionnaire sur les conditions du travail en France, réponses proposées par la commission composée de MM. Lorthois, P. Debuchy et F. Motte. (Ce dernier rapporteur.)

4<sup>o</sup> Ajourne à une prochaine réunion l'adoption définitive de la protestation contre les traités de commerce.

Séance du 27 mai.

Présidence de M. DESURMONT-DESURMONT.

MM. Masurel, Ch. Flipo, Lorthois, empêché; P. Lemaitre, en voyage.

La Chambre de commerce:

1<sup>o</sup> Donne acte à M. le président du dépôt:

Des annales du commerce extérieur, mai 1873.

Des archives de la Chambre de commerce de Lille, 1870-72.

De l'exposé des travaux de la Chambre de commerce de St-Omer, 1872.

De la loi du timbre et de l'enregistrement, 1873.

De l'annuaire statistique du département, 1873.

2<sup>o</sup> Extrait de la lecture d'une réclamation des marchands de charbon et voituriers au sujet de la réduction du délai à eux accordé par la compagnie du chemin de fer pour l'enlèvement des arrivages de ce combustible. Prise en considération de la demande à propos de laquelle des démarches seront effectuées auprès de qui de droit.

3<sup>o</sup> Adopte la rédaction de la protestation contre les traités de commerce proposée, savoir:

Pour la question des laines, par MM. Jonglez, Scalabre-Delcourt, Masurel, Herbaut. (M. Jonglez, rapporteur.)

Pour la question des cotons, par MM. Ph. Motte F. Debuchy. (Ce dernier rapporteur.)

Pour la question du lin et des toiles, par MM. Lemaitre et D. Laurent. (Ce dernier rapporteur.)

4<sup>o</sup> Décide l'impression de ce document.

### VILLE DE ROUBAIX.

#### Cours de langue anglaise.

#### Cours de Rhetorique.

Samedi, à 8 h. 30 du soir.

Professeur: J. YONGE.

### Faits Divers

LA CATASTROPHE DE JEMMAPES. — L'organe de Mons nous apporte aujourd'hui, sur cet horrible malheur, les détails suivants:

Ainsi que nous l'avons dit hier, c'est vers une heure et demie du matin qu'est survenue aux Laminiers de Jemmapes l'épouvantable catastrophe qui a jeté l'émoi au sein de nos contrées. L'accident s'est produit dans un atelier nouvellement construit, de cinquante mètres carrés de superficie, où fonctionnaient deux chaudières placées en octobre dernier.

C'est le tube bouilleur de l'une des chaudières qui a éclaté, et l'explosion a été formidable. La chaudière à laquelle il adhérait a été soulevée verticalement et jetée à trente mètres de là, tandis qu'une moitié du dôme (réservoir à vapeur) — pièce d'un poids de quatre à cinq cents kilogrammes — était projetée à deux cent cinquante mètres passant au-dessus du toit de la verrière voisine, d'une hauteur de 20 mètres, tombant dans un champ et rebondissant à une vingtaine de mètres, tant la force de projection était grande. — L'autre chaudière était également arrachée de la maçonnerie mais repoussée seulement à quelques mètres de son assise. — Quant au tube bouilleur, déchiré comme un morceau de carton, ses morceaux — d'énormes plaques — portaient dans toutes les directions; et on dirait qu'ils ont été laniés.

De l'atelier il ne reste aujourd'hui absolument rien; il a été rasé, c'est le mot, et le visiteur circule au milieu de briques dont on ne retrouverait pas une seule entière, du bois provenant d'une charpente mise en pièces.

Au moment de l'explosion a eu lieu, mille ouvriers se trouvaient dans l'atelier, pour servir M. Desbats, avec son personnel.

ensevelis, écrasés sous les murs, sous le toit qui s'était complètement effondré, sous les débris des fours, ces malheureux, mutilés, furent rôtis par les charbons incandescents, l'eau bouillante, la vapeur; l'agonie de la plupart d'entr'eux fut terrible. Dans quel état ils furent retrouvés! — Les uns n'avaient plus de jambes, les autres plus de bras; chez certains le buste avait été en partie consumé; un corps n'avait plus de dents; et l'on dut ramasser et déposer dans un sac des débris informes. — Nous avons vu mettre au cerceau la dernière des victimes, celle dont le corps avait été le plus épargné; le nommé Robert Schallier, Français d'origine, père de six enfants. C'était un bel homme, bâti en hercule; il avait reçu un coup terrible à la tempe gauche, un autre sous le mamelon droit, et ses jambes avaient été atteintes par le feu.

Treize ouvriers tués dans l'atelier. Puis, un autre atteint par un morceau de fer et blessé grièvement à l'extrémité du bâtiment principal, au moment où il chargeait un four; ce malheureux expirait quelques heures après au milieu de souffrances atroces. Enfin, un quinzisième, qui déchargeait un wagon de charbon, à deux mètres de l'atelier, reçut une brique à la tempe et tomba raide mort.

Cent cinquante à deux cents ouvriers travaillaient dans le bâtiment principal, ayant environ deux cents mètres de longueur; la toiture de ce bâtiment est aujourd'hui une véritable écumeoire. Il n'y a plus une panne entière. Au moment où la première explosion se produisit (car il y en a eu deux, à intervalle de dix à quinze secondes) les ouvriers, recevant une pluie de projectiles, se précipitèrent affolés dans toutes les directions, escaladant des murs de clôture, enfonçant des portes, et courant à travers champs: c'était un sauve-qui-peut général et très compréhensible. Mais, constatons-le à son honneur, le machiniste eut le courage et la présence d'esprit de monter au poste et d'arrêter tous les trains, et il prévint ainsi d'autres malheurs. Nombre d'ouvriers, en fuyant, furent atteints par des briques et reçurent des contusions; mais celles-ci sont sans gravité.

Tous les corps ont été reconnus. Les ouvriers tués, dont six ou sept étaient mariés, habitaient Jemmapes et des communes voisines.

Voici leurs noms: Thimothée Bruy, Henri Thénissens, Benoit Letot, Nohert Schallier, J.-B. Bruyère, Louis Mathis, de Jemmapes; Jean Baptiste Lepape, Anatole Lepape et Auguste Duart, de Ghille; — Galiez Vital et Fidèle Philippe de Wasmaulay; — Jean-Baptiste Genevoist, Edouard Malray de Herchies; — Zéphir François de Binche. — La quinzisième victime est Jean-Baptiste Duez, de Jemmapes, qui, blessé grièvement, a expiré hier dans la journée. Il était père de huit enfants!

Maintenant, quelle est la cause de l'accident? Voilà ce qu'on se demande et ce que recherchent hier MM. les ingénieurs des mines, dirigés par M. l'inspecteur général Jochemps. Comme toujours, en pareille circonstance, on a mis en circulation mille et un bruits; mais nul ne peut se prononcer, et le mieux est d'attendre les résultats de l'enquête, à laquelle se livre l'autorité compétente.

Lundi, vers trois heures de l'après-midi, une détonation épouvantable mettait en émoi tout le bourg de Gastels (Basses-Pyrénées). La chaudière de la scierie à vapeur appartenant à M. Etcheverry, mécanicien, venait d'éclater.

La machine surmenée, les soupapes surchargées, ont été, paraît-il, la cause de cet horrible accident.

On retrouva le cadavre affreusement mutilé du fils d'Etcheverry; à une dizaine de mètres, deux autres cadavres.

C'étaient ceux d'un second fils d'Etcheverry et du maître scieur, un nommé Verdier.

Les blessés sont au nombre de deux. Une maison qui n'est séparée de la scierie que par la route de Castels à Dax a été très éprouvée: toutes les vitres ont volé en éclats; les cloisons ont été ébranlées; l'une d'elles s'est écroulée; la toiture a également souffert; on eût dit des ravages produits par l'artillerie.

Les journaux de Rouen annoncent la mort de M<sup>me</sup> Birot, l'une des infortunées victimes du double crime de Berville, dont nous avons parlé.

Quant à M. Birot, qui a pu, sans inconvénient, être transporté chez son frère, bien que sa situation est toujours alarmante, on est heureux de constater que la reconnaissance lui revient peu à peu et qu'il parle.

On lui a demandé « si celui qui l'avait ainsi maltraité n'était pas Ambroise. » Il a répondu par un signe de tête affirmatif.

Pardieu, dans la nuit surtout, il est en proie à des crises violentes, il se soulève sur son lit et semble se débattre contre son meurtrier, qu'il croit saisir et terrasser. Alors il prononce ces mots avec fureur: — Ambroise! scélérat!! bourreau!!! Il n'y a donc plus à douter de la culpabilité de Toqueville, et le dénoûment de ce drame épouvantable ne se fera pas longtemps attendre.

Le 24 mai courant, quelques marins pêcheurs dans le canal Saint-Denis trois cadavres, celui d'un petit garçon, âgé de deux ans, Nicolas Dietrix, d'une jeune fille de sept ans, Berthe, née à Paris, le 26 juillet 1855, fille de Nicolas Dietrix et de Marie M..., qui était en pension chez Mlle Destout, rue du Château, à Courbevoie, et se trouvait en ce moment chez son père, enfin un troisième cadavre, celui du père de ces enfants, Nicolas Dietrix.

M. le docteur Leroy des Barres, chargé de faire l'autopsie des cadavres, reconnaît que les malheureux enfants, portaient au cou et sur le corps des traces de violence. L'enquête à laquelle vient de se livrer M. le commissaire de police de Saint-Denis, d'autre part révèle que le sieur Nicolas Dietrix, d'un caractère violent et emporté, avait à plusieurs reprises manifesté l'intention de se débarrasser de ses enfants, et bien que le crime n'ait eu aucun témoin, l'insinuation conclut à l'assassinat par le père de ces deux enfants.